

Le devoir d'hospitalité

PAR EDWY PLENEL
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 15 AOÛT 2017



Une opération de sauvetage de migrants en mer Méditerranée le 20 octobre 2016. © Reuters

Tandis qu'en France la solidarité est devenue un délit, sanctionné par les tribunaux, l'Union européenne laisse l'Italie criminaliser les ONG qui viennent au secours des migrants en Méditerranée. Cette politique de rejet et d'indifférence est aussi irréaliste qu'elle est inhumaine.

Un jour, on se souviendra avec honte qu'en France, au début du XXI^e siècle, une démocratie, son État, ses gouvernants et ses juges, ont criminalisé ce geste élémentaire d'humanité : la solidarité. Et qu'ils l'ont fait alors que notre continent, face à un défi humanitaire sans précédent depuis les catastrophes européennes du siècle passé, avait rendez-vous avec son âme, pour reprendre la forte formule du président de SOS Méditerranée, Francis Vallat, ancien armateur fidèle aux solidarités élémentaires, comme tout marin l'a appris de la mer : « À un moment donné, quand quelqu'un coule, vous le sauvez... Nous, on essaie de sauver notre âme, celle de l'Europe » (*lire ici notre entretien*).

Pour l'heure, on se demande comment, lors de la prochaine rentrée des classes, les enseignants s'en sortiront face aux élèves qui les interrogeront sur la condamnation en appel de l'agriculteur Cédric Herrou à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé des migrants, avec cette motivation jugée aggravante par les magistrats d'« une démarche d'action militante ». Une peine qui ne témoigne d'aucune mansuétude puisque, de nouveau mis en examen pour des faits similaires et n'ayant aucune intention de renoncer à

son engagement avec tous les solidaires de la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes), Cédric Herrou risque désormais la prison ferme à sa prochaine récidive.

Car la « *solidarité* » figure explicitement aux programmes de l'enseignement moral et civique (*voir ici*), dispensé aussi bien en école élémentaire qu'au collège et au lycée. En bonne place, ce mot venant juste après les trois de la devise républicaine (liberté, égalité, fraternité) et celui de laïcité, il fait partie des « *principes* » et des « *valeurs* » que l'éducation nationale est supposée transmettre à notre jeunesse afin que son « *aptitude à vivre ensemble* » soit portée par « *une même exigence d'humanisme* ». Selon son énoncé officiel (*les programmes sont ici et là*), cet enseignement prévoit même d'éduquer les élèves à « *la sensibilité* » comme « *composante essentielle de la vie morale et civique : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne* ».

Dès l'école primaire, le « *secours à autrui* » est cité comme exemple de ce nécessaire « *engagement* » dans les affaires de la cité et la marche de l'humanité auquel préparent ces leçons, invitation à « *agir individuellement et collectivement* » afin de « *s'impliquer dans la vie collective* ». Quand on arrive au lycée, le refrain se fait encore plus insistant, ambitionnant « *la formation d'une conscience morale* », vantant « *l'exercice du jugement critique* » et plaidant pour « *le sens de l'engagement* ». L'affaire Cédric Herrou est donc bien, littéralement, un cas d'école qui illustre le divorce entre des gouvernants ayant renoncé aux principes dont notre République se réclame et des individus qui s'efforcent de les sauver en les faisant vivre, au-delà des grands discours (*par exemple ici celui tenu par Emmanuel Macron, à confronter à la réalité expliquée là*).

Tout comme le maire de Grande-Synthe, Damien Carême, qui a refusé de se dérober face au devoir d'hospitalité (*voir son blog sur Mediapart*), Cédric Herrou est une figure morale, incarnant cette résistance éternelle à la raison d'État, à son cynisme froid et à son égoïsme imprévoyant. Les tenants de celle-ci ont coutume de ricaner au seul énoncé de ce mot, « *morale* », oubliant que l'État dont ils se

prétendent les gardiens l'enseigne aux générations à venir, lui conférant une dimension civique en refusant de la reléguer au seul domaine de l'intime ou du spirituel. C'est pourquoi la désobéissance éthique (*lire ici et là*) que revendiquent les militants solidaires des migrants et des réfugiés restera comme l'exemple même des combats par lesquels l'humanité s'est grandie quand les noms de ceux qui les ont méprisés ou réprimés seront définitivement oubliés.

Inventeur du concept de « *désobéissance civile* » en 1849, l'Américain **Henry David Thoreau** refusa de payer ses impôts pour empêcher qu'ils financent l'injuste guerre de conquête des États-Unis au Mexique, tout comme la féministe **Hubertine Auclert** fit de même en 1879 afin de revendiquer le droit de vote si longtemps refusé aux femmes. Qui ne convient, aujourd'hui, que l'une comme l'autre furent précurseurs et visionnaires quand les politiciens et les administrations auxquels ils s'opposaient ne voyaient pas plus loin que leur pouvoir immédiat, borné et limité, sans imagination ni anticipation ? Ainsi l'attitude des désobéissants d'hier et d'aujourd'hui est-elle autant politique que morale : en prenant leur risque, en s'indignant et en résistant, ils font de la démocratie un chantier toujours ouvert, en construction permanente.

« *Le citoyen, demandait Thoreau, doit-il un seul instant, dans quelque mesure que ce soit, abandonner sa conscience au législateur ? Pourquoi, alors, chacun aurait-il une conscience ? Je pense que nous devons d'abord être des hommes, des sujets ensuite.* » Un peu plus d'un demi-siècle auparavant, la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ne disait pas autre chose en énonçant, dès son article 2, la « *résistance à l'oppression* » parmi « *les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme* » (*voir ici*). Or, sauf à ignorer tout principe d'humanité, qui ne voit, parmi nous, qu'il y a en effet oppression quand des États se refusent à aider des hommes, des femmes et des enfants en détresse ou en péril, ne les secourent pas quand ils risquent la mort dans le simple espoir de survivre, ne les accueillent pas alors qu'ils fuient guerres et misères, violences et sécheresses, désordres

économiques, dénis démocratiques et dérèglements climatiques, ne les nourrissent ni ne les hébergent, ne leur accordant même pas le minimum vital ?

Loin de relever de pétitions de principe abstraites, ces mots, qui fondent une éthique de la solidarité, sont concrètement inscrits dans une foultitude de textes internationaux et européens – traités, conventions, résolutions, déclarations, directives, etc. – qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, font obligation aux États de les respecter. Quand ces derniers les bafouent, avec la complicité active de gouvernants incapables d'être au rendez-vous de leur responsabilité historique, flattant les égoïsmes nationaux et jouant sur les replis identitaires, il revient donc à la société de les défendre. Tel est le sens de l'action de Cédric Herrou ainsi que de tant d'autres militant-e-s associatifs. Et c'est bien parce qu'elle dévoile l'injustice et la lâcheté des politiques officielles, de tri entre migrants et de fermeture des frontières, qu'elle devient insupportable au pouvoir en place.

Le réalisme est du côté des solidarités

Car, contrairement à ce que nous serine depuis des années la vulgate politicienne et médiatique, le réalisme est du côté de ce monde associatif et militant. Réalisme des principes, évidemment, qui, à force d'être piétinés par les administrations étatiques et les gouvernements en place, deviennent des mots vidés de leur sens et, pour le coup, des digues immensément fragiles face aux régressions xénophobes, autoritaires et identitaires. Ainsi, comment ne pas être alarmé par le fossé abyssal qui s'est creusé entre le monde unanime des défenseurs des droits humains et les politiques mises en œuvre, sous cette présidence comme sous les deux précédentes, à l'encontre des migrants ? Leur expertise, nourrie de l'expérience vécue, est tenue pour négligeable par un État qui ne raisonne qu'en termes de flux, de stocks et de chiffres, sans jamais prêter attention aux réalités humaines qu'ils recouvrent et à ce qu'elles pourraient lui apprendre.

Le très indépendant et fort respecté Défenseur des droits (*ici et aussi là*), la Commission consultative des droits de l'homme, à l'unanimité de la soixantaine

d'associations qu'elle regroupe (*là*), des ONG aussi diverses qu'Amnesty International, la Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières et le Secours catholique (*là*), tous ont beau avoir pris position contre cette criminalisation de la solidarité, proclamant qu'elle n'est que la mise en pratique de la défense des droits humains fondamentaux, rien n'y fait !



Une opération de sauvetage de migrants en mer Méditerranée le 20 octobre 2016. © Reuters

L'État continue son aveugle et irresponsable bonhomme de chemin, contrôle, réprime, interpelle, garde à vue, poursuit, met en examen, traduit en justice, condamne... « *Ni trafiquants ni délinquants, lui ont récemment rétorqué plusieurs ONG et associations, ces personnes [qui viennent en aide aux migrants], inquiétées, intimidées, poursuivies et désormais condamnées, sont avant tout des défenseurs des droits humains. Car il s'agit bien de protéger les droits violés des personnes migrantes et réfugiées, qui sont confrontées à l'inaction, aux défaillances et même aux atteintes à ces droits portées par les autorités françaises.* »

Mais ce que donne à voir ce divorce entre un État, qui parie sur une indifférence collective qu'il entretient, et des militants, dont les actes individuels s'efforcent de réveiller les consciences, c'est aussi l'irréalisme inopérant des politiques officielles quand, au contraire, le monde associatif fait preuve d'un pragmatisme efficace. Car qu'ont fait nos gouvernants depuis que l'accentuation interdépendante de crises démocratiques, humanitaires, sécuritaires, sociales, écologiques, etc., a accéléré la mise en branle d'une humanité en quête de survie et de dignité, venue du monde arabe et du continent africain ? Ils n'ont rien voulu comprendre ni entendre. Au lieu de prendre la mesure durable et persistante de cet ébranlement,

ils s'entêtent à fuir le monde nouveau qu'il dessine, où réfugiés politiques et migrants économiques sont emmêlés, où les désastres guerriers et les désordres climatiques avancent de concert, où l'Europe est définitivement requise par un devoir d'hospitalité.

La même Union européenne qui impose à ses peuples des politiques économiques uniformes, sur lesquelles ils n'ont guère prise, a été incapable d'élaborer des réponses communes, solidairement partagées par ses États membres, sur les questions migratoires. Impuissante à inventer des solutions à la hauteur d'un défi historique, elle a préféré se défaire, écarter, repousser, mettre à distance, etc., cette réalité humaine qui la bouscule et la dérange. C'est ainsi qu'en 2015, elle a pressé le gouvernement italien de mettre fin à l'opération de secours en mer Mare Nostrum, pour donner la priorité, avec Frontex, à la surveillance de ses frontières. Puis, en 2016, elle a conclu cet accord de la honte avec la Turquie (*lire ici*), soustrayant à Ankara le blocage des réfugiés, moyennant finances – les migrants ne sont plus qu'une monnaie d'échange – et silences – la dérive autoritaire du régime a continué de plus belle.

Or c'est ce même accord qu'avec le concours zélé de la France, l'UE veut aujourd'hui reproduire en Libye (*lire là*), dans un pays encore plus instable, dévasté et déchiré, où les violences et sévices subis par les migrants sont attestés. Comment ne pas redouter que cette promotion de la Libye en auxiliaire des politiques de contrôle migratoire ne s'accompagne d'une tolérance coupable envers les atteintes aux droits humains et aux principes démocratiques subies par son peuple ? Et d'autant plus que le semblant d'autorités libyennes et les autorités italiennes paraissent soudain s'être donné le mot, les premières pourchassant les navires de sauvetage en mer (*lire ici*), les secondes criminalisant les ONG qui les affrètent (*lire ici l'alerte de Migreurop et là le rapport de Forensic Oceanography*). C'est comme si, pour guérir une maladie, on s'en prenait aux médecins qui, vaille que vaille, tentent de la soigner.

Le repli sur nous-mêmes, nos frontières, nos nations, nos confort, nos indifférences, est une dangereuse illusion qui ne nous protégera pas des bouleversements de ce nouveau monde où « *nous ne sommes plus seuls* », selon la pertinente formule de Bertrand Badie qui aimerait trouver des gouvernants capables de voir loin, de penser large et d'agir au-delà du court terme (*lire ici*). Politistes, géographes, historiens, démographes, etc., nombreux sont les chercheurs qui documentent cette complexité inédite de la question migratoire qu'une politique digne de ce nom devrait oser prendre à bras-le-corps. S'ils étaient lus, mieux écoutés, nous entendrions cette pédagogie qui manque, capable à la fois de dire les difficultés objectives de l'accueil et de l'intégration tout en énonçant cette vérité que nous n'avons plus le choix, sauf à nous couper du mouvement du monde et de l'exigence d'humanité.

François Gemenne est l'un des plus notables d'entre eux qui, dans un appel lumineux à « *ouvrir les frontières* » (*lire ici, accès payant*), a mis en évidence le « *vide politique abyssal* » des réponses européennes à une crise qui, souligne-t-il, « *n'est pas celle des réfugiés* » : « *Cette crise est d'abord celle de l'Europe. Parce qu'elle révèle son incapacité à répondre de façon digne et cohérente à l'une des plus graves crises humanitaires qu'elle ait connues à ses portes.* » Europe, on le sait, fut une divinité de la mythologie

grecque. Il y a un quart de siècle, le philosophe René Schérer exhumait l'une des figures qu'y prend Zeus, le dieu des dieux : Zeus hospitalier, dieu de l'hospitalité (*voir ici*). Ce Zeus que l'on retrouve dans l'*Odyssée*, lors du retour final du pérégrinant Ulysse à Ithaque.

Déguisé en mendiant, crasseux et misérable, Ulysse, méprisé des puissants dont il fut, est accueilli de bonne grâce par un humble porcher qui, à ses remerciements, réplique : « *Étranger, je n'ai pas le droit, quand même viendrait quelqu'un de plus miséreux que toi, de manquer de respect envers un hôte. Ils sont tous envoyés de Zeus, étrangers et mendiants.* » Lui-même helléniste, **Jean-Pierre Vernant**, cette haute figure de résistance démocratique et d'exigence intellectuelle, creusait ce sillon, où se mêlent antiques sagesse et compassions spirituelles, en nous invitant à jeter des ponts, à faire lien, à tendre la main, bref à être solidaires : « *Pour qu'il y ait véritablement un dedans, encore faut-il qu'il s'ouvre sur le dehors pour le recevoir en son sein. Pour être soi, il faut se projeter vers ce qui est étranger, se prolonger dans et par lui. Demeurer enclos dans son identité, c'est se perdre et cesser d'être. On se connaît, on se construit par le contact, l'échange, le commerce avec l'autre. Entre les rives du même et de l'autre, l'homme est un pont.* »

Cédric Herrou et ses semblables sont de ces hommes qui, jetant des ponts, sauvent l'âme de l'Europe.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.